RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS n° 2023 / 6304 du 06 décembre 2023

Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé des Ardennes sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023/1738 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé des Ardennes sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes

Considérant que les parlementaires du département sont membres de droits du conseil territorial de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1er :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est composé :

❖ **Collège n° 1: Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
Thomas TALEC FHF / GHT Nord Ardennes et du CHInA	**Patricia SCHNEIDER** FHF / Centre Hospitalier Bélair (Charleville-Mézières)
En attente de désignation	**En attente de désignation**
En attente de désignation	**En attente de désignation**
En attente de désignation	**En attente de désignation**
David CAZZITI FHP	**En attente de désignation**
En attente de désignation	**En attente de désignation**
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Mélanie SAPONE NEXEM	**Rachelle LOUIS-MARECHAL** NEXEM
Sylvie DRON Uriopss Grand Est	**Catherine HUMBERT** Uriopss Grand Est
Séverine BECRET FEHAP	**Dorothée PHILIPPE** FEHAP
En attente de désignation	**En attente de désignation**
Isabelle LEGROS FHF	**En attente de désignation**
Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
Justine SCHWEICH Ireps Grand Est	**Solène PASCARD** Ireps Grand Est
Thomas D'AMICO Maison de la Nutrition	**Justine PIERRARD** Maison de la Nutrition
Jean-Luc GRILLON Réseau Sport Santé Bien-être	**En attente de désignation**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Sylvie BIDOT-MAURANT URPS Médecins Libéraux Grand Est	**En attente de désignation**
Mélanie GERBAUX URPS Médecins Libéraux Grand Est	**En attente de désignation**
Xavier AMIOT URPS Pharmaciens	**En attente de désignation**
Brahem MESSAOUI URPS Masseurs-kinésithérapeutes	**Benjamin MARCHAND** URPS Masseurs-kinésithérapeutes
Claire PANANCEAU URPS Infirmiers Libéraux	**En attente de désignation**
En attente de désignation	**En attente de désignation**
Représentants des internes en médecine (e)	
En attente de désignation	**En attente de désignation**
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Marion FERREIRA Association d'appui aux professionnels de santé - DAC 08	**Matthieu BIREBENT** Association d'appui aux professionnels de santé - DAC 08
Aymeric DEBALLON CPTS du Rethelois	**Ahmed EL BEKRI** CPTS du Rethelois
Yannick PACQUELET AMSP	**Mélanie GERBAUX** AMSP
Nicolas DECHASSAT FEMAGE	**Marion LOUIS** FEMAGE
En attente de désignation	**En attente de désignation**
Représentants des établissement assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Yvan BERTIN FNEHAD / GCS HAD des Ardennes	**En attente de désignation**
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
En attente de désignation	**En attente de désignation**

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agrées L. 1114-1 (a)	
Christine BLANCHARD UNAFAM	**En attente de désignation**
Martine VARIN RENALOO	**En attente de désignation**
Denis HERY Générations Mouvement Fédération des Ardennes	**En attente de désignation**
Christine CARUZZI INDECOSA GCT	**Corinne PORTAL** INDECOSA GCT
Colette DRAPIER SOS Hépatites et maladie du foie	**Agnès MICHEL** SOS Hépatites et maladie du foie
Dominique TABAC APF FRANCE HANDICAP - Grand est	**En attente de désignation**
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Pascal BIVERT CDCA -PH	**Anne FISSE** CDCA -PH
Yan PREUD'HOMME CDCA -PH	**Alain GOUVERNEUR** CDCA -PH
Patrice DUCZYNSKI CDCA -PA	**Jean-Pierre PIETERS** CDCA -PA
Michel BOILEAU CDCA -PA	**Sylvie BOUKHERAS** CDCA -PA

❖ Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Patricia SCHNEIDER Conseil Régional	**Guillaume MARECHAL** Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
Anne DUMAY Conseil départemental des Ardennes	**Catherine DEGEMBRE** Conseil départemental des Ardennes
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Christelle IDIRI-BROSSE Conseil départemental des Ardennes	**Marie-Sophie DUPONT** Conseil départemental des Ardennes
Représentants des communautés (d)	
Fabien PRIGNON Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse	**En attente de désignation**
Miguel LEROY Communauté de Communes Ardennes Thiérache	**En attente de désignation**
Représentants des communes (e)	
En attente de désignation	**En attente de désignation**
En attente de désignation	**En attente de désignation**

❖ Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Le préfet des Ardennes ou son représentant	**Le préfet des Ardennes ou son représentant**
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Le directeur de la CPAM des Ardennes ou son représentant	**Benoit AUGE** CARSAT du Nord-Est
Etienne HAMAIDE MSA	**Catherine KEMBAKOU** CARSAT du Nord-Est

❖ Collège n° 5 : Personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Eric VAN DER SYPT Association pour les personnes handicapées	
Cécile JELU Mutualité Française Grand Est	

Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
Pierre CORDIER	
Lionel VUIBERT	
Jean-Luc WARSMANN	
Sénateurs (trices)	
Else JOSEPH	
Marc LAMENIE	
Représentant d'un comité des massifs	

Article 2 :

Le Président du Conseil territorial de santé des Ardennes est Monsieur Jean-Luc GRILLON.
La vice-présidente est Madame Patricia SCHNEIDER.

Article 3 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignee. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

L'arrêté n° 2023/1738 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé des Ardennes sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Ardennes est abrogé

Article 5 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.
La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est

Virginie Cayré

Frédéric REMAY